

2460

3 novembre 1947.

Participation de la Suisse à la conférence  
des Nations Unies sur la liberté d'infor-  
mation qui s'ouvrira à Genève le 23 mars 1948.

Département politique. Proposition du 28 octobre 1947.  
Département des finances et des douanes. Rapport joint du  
1er novembre 1947.

Par résolution du 14 décembre 1946, l'Assemblée générale  
des Nations Unies a invité le Conseil économique et social  
à organiser une conférence internationale qui aurait pour tâche  
de donner son opinion sur les droits, obligations et pratiques  
que devrait comprendre la notion de liberté de l'information.

Le Conseil économique et social a donné suite à la résolu-  
tion de l'Assemblée générale et a décidé, le 14 août 1947, que  
la conférence en question s'ouvrirait à Genève le 23 mars 1948,  
que des Etats non membres des Nations Unies seraient invités à  
y participer sans droit de vote et qu'un certain nombre d'orga-  
nisations internationales seraient sollicitées de collaborer à  
la préparation de cette conférence et d'y assister...

Les Etats non membres des Nations Unies figurant sur la  
liste des invités sont l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, la  
Finlande, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Pakistan, le  
Portugal, la Roumanie, la Suisse, la Transjordanie et le Yemen.  
Depuis l'établissement de cette liste, le Pakistan et le Yemen  
ont été admis au sein de l'ONU.

Qu'il s'agisse d'Etats membres ou non membres, l'effectif  
maximum de chaque délégation devra être de cinq membres et  
cinq suppléants.

Le Conseil économique et social a encore adopté un ordre  
du jour provisoire qui sera soumis à l'approbation de la confé-  
rence. Cet ordre du jour concerne surtout la presse d'informa-  
tion au point de vue juridique, politique, professionnel et  
technique. Les problèmes relatifs à l'information radiophonique  
et cinématographique doivent être examinés en même temps que  
ceux de la presse. Dans le domaine technique, le programme men-  
tionne certains sujets se rapportant à l'aspect financier, postal,  
douanier et fiscal de l'émission et de la circulation des nou-  
velles. Il est aussi prévu des discussions relatives aux télé-  
communications en tant que moyen de transmission des informations  
de presse.

On présume, dans les milieux des Nations Unies, que les dé-  
bats techniques seront souvent influencés par des considérations  
politiques et notamment que les conceptions opposées de l'ouest  
et de l'est s'affronteront.





